



Divorce en Hongrie : inscription dans le registre suisse de l'état civil

01.01.2023

Documents à soumettre

- Jugement de divorce original avec mention de l'entrée en force** - *bontóperi ítélet a jogerőre emelkedés dátumával*,
émis par le tribunal compétent, avec traduction officielle **+ 2 copies**
L'original est retourné après consultation
- Décision relative à l'autorité parentale** concernant les éventuels enfants communs, si cela n'est pas mentionné dans le jugement de divorce, en original avec la mention de l'entrée en force – *birosági végzés a gyermek elhelyezéséről*,
émis par le tribunal compétent, avec traduction officielle **+ 2 copies**
l'original est retourné après consultation
- Changement d'adresse

Changement de nom après le divorce

En cas de changement de nom effectué auprès d'une autorité hongroise compétente après le divorce, nous avons besoin du document suivant du conjoint suisse :

- Original de la décision de changement de nom** - *névváltoztatást igazoló okmány*
avec traduction officielle **+ 2 copies**
l'original est retourné après consultation

ou

- Original de l'acte de mariage en format international** avec mention du nouveau nom - *házasság anyakönyvi kivonata a megjegyzéssel, hogy az érintett fél új nevet visel*
daté de moins de 6 mois avec traduction officielle
- Copie d'un document d'identité valide avec le nouveau nom (si disponible)

Veillez joindre une copie de tous les documents requis (de chaque page) sauf autre indication.

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Emoluments

L'inscription du mariage/partenariat dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Informations supplémentaires

Après réception des documents, il faut compter avec un processus d'enregistrement d'une durée d'au moins 2-3 mois.

Veillez soumettre des documents établis par l'office d'état civil ou le tribunal compétent. Les documents qui ne sont pas établis en format international doivent être traduits en allemand, en français ou en italien par l'OFFI (www.offi.hu), le service de traduction de l'État hongrois.

Les ressortissants hongrois vivant en Suisse peuvent commander tous les documents d'état civil auprès de la représentation hongroise à l'étranger.